



Conseil de sécurité

Distr. générale
1^{er} septembre 2023
Français
Original : anglais

Performance globale des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Dans la déclaration de son président du 31 août 2022¹, le Conseil de sécurité a demandé que lui soit soumis un rapport sur la performance globale des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, ainsi que des recommandations sur les moyens d'améliorer leurs résultats, en adaptant si nécessaire leurs mandats respectifs ou en mettant en place des stratégies de sortie, et des propositions de mesures à mettre en œuvre pour renforcer la sûreté et la sécurité des soldats et soldates de la paix.

2. Dans le présent rapport, il est fait état des problèmes fondamentaux auxquels est confronté le maintien de la paix aujourd'hui. L'accent est également mis sur les efforts visant à renforcer la performance des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, une attention particulière étant accordée à la période écoulée depuis le lancement de l'initiative Action pour le maintien de la paix en mars 2018 et de la stratégie de mise en œuvre Action pour le maintien de la paix Plus pour 2021-2023. Le rapport permet d'examiner les paramètres utilisés pour évaluer la performance des opérations de maintien de la paix et met en évidence les obstacles qui les empêchent d'exploiter toutes leurs capacités. Les progrès accomplis jusque-là dans les domaines prioritaires de l'initiative Action pour le maintien de la paix y sont passés en revue et des recommandations sur les moyens d'améliorer encore les opérations de maintien de la paix des Nations Unies formulées.

II. Évaluer la performance et l'impact des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

3. Depuis 1948, plus de 70 opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont contribué, ou continuent d'œuvrer, à la cessation durable des hostilités ou à la prévention de la reprise de conflits violents. Plus de 88 000 membres du personnel en tenue et du personnel civil étaient déployés dans des opérations de maintien de la paix en juin 2023, avec pour mission de protéger les civils de la violence et de la maltraitance, d'assurer le maintien de cessez-le-feu, de rétablir la confiance, de faciliter le règlement politique des conflits et de créer des conditions permettant de

¹ [S/PRST/2022/6](#).



résoudre durablement des conflits et de rétablir l'autorité constitutionnelle. Le maintien de la paix est un effort collectif qui fait intervenir les États Membres, le Conseil de sécurité, les pays hôtes, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, les partenaires régionaux et les contributeurs financiers, ainsi que les missions. Tous jouent un rôle dans la performance des opérations de maintien de la paix.

4. Malgré les succès auxquels le maintien de la paix peut aboutir, et comme indiqué dans la note d'orientation sur le Nouvel Agenda pour la paix², à l'heure actuelle, dans plusieurs conflits, l'écart entre les tâches prescrites aux missions de maintien de la paix des Nations Unies et ce que celles-ci peuvent réellement accomplir en pratique apparaît manifeste. Les difficultés rencontrées dans les conflits de longue date toujours non résolus, dans lesquels nulle paix n'est à maintenir et qu'alimentent des facteurs internes, géopolitiques et transnationaux complexes, illustrent bien les limites auxquelles se heurtent les mandats ambitieux quand le soutien politique fait défaut. La demande de retrait sans délai de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) formulée par le Gouvernement de transition malien et les manifestations en République démocratique du Congo contre la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) sont des exemples qui illustrent de façon marquante les problèmes fondamentaux auxquels sont aujourd'hui confrontées certaines opérations de maintien de la paix.

5. Outre les tâches confiées par le Conseil de sécurité et les autres directives intergouvernementales, un ensemble de politiques et d'orientations relatives au maintien de la paix fixe les paramètres et les normes permettant d'évaluer la performance des opérations de maintien de la paix dans les différents domaines de l'exécution du mandat. Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix a constaté que la performance dans les opérations de maintien de la paix dépendait de plusieurs facteurs essentiels, comme, entre autres : des mandats bien définis, réalistes et réalisables ; la volonté politique, l'encadrement, l'efficacité et l'application du principe de responsabilité à tous les niveaux ; des ressources suffisantes ; des politiques, une planification et des directives opérationnelles adéquates ; des restrictions ayant un effet préjudiciable sur l'exécution des mandats et la performance ; la formation³. Des cadres, outils et méthodes d'importance ont été mis en place ou renforcés afin d'évaluer la performance des missions concernant les différentes tâches qui leur sont confiées, en exploitant des données qualitatives et quantitatives.

6. Malgré ces dispositifs, compte tenu de la série de variables et du caractère particulier des contextes politiques et opérationnels dans lesquels les missions sont déployées, une évaluation comparative plus large de la performance et de l'impact des différentes missions, et du maintien de la paix dans son ensemble, présente certaines difficultés d'ordre méthodologique. Les contributions des groupes d'experts indépendants et des travaux de recherche universitaire ont été d'une importance primordiale pour ce qui est de réunir des informations sur les problèmes rencontrés et sur les insuffisances systémiques, de formuler des recommandations pour y remédier et de s'appuyer sur des données probantes concernant l'impact global du maintien de la paix. En 2000, le Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies, présidé par Lakhdar Brahimi, a présenté des recommandations essentielles visant à renforcer le maintien de la paix⁴. Quinze ans plus tard, le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies, présidé par

² [A/77/CRP.1/Add.8](#)

³ [A/75/19](#), par. 92, [A/77/19](#), par. 106

⁴ [A/55/305-S/2000/809](#).

José Ramos-Horta, a conclu que les « opérations de paix des Nations Unies ont su faire preuve d'une très grande souplesse et ont contribué considérablement au règlement de certains conflits et à la réduction du nombre des conflits pendant deux décennies », tout en attirant l'attention sur le fait que les changements survenus dans la dynamique des conflits à l'échelle mondiale pourraient maintenant « dépasser la capacité des opérations de paix des Nations Unies d'y faire face »⁵. Il a été pris note de ce diagnostic : l'initiative Action pour le maintien de la paix visait à surmonter les problèmes graves auxquels étaient confrontées plusieurs missions, notamment l'absence de processus de paix efficaces, l'absence de consentement des parties, la fragmentation du soutien politique et, dans certains cas, des attaques directes dirigées contre une mission entraînant des taux de pertes trop élevés.

7. Au cours des dernières années, le Conseil de sécurité a souligné à maintes reprises l'importance du maintien de la paix comme l'un des outils les plus efficaces dont dispose l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir et maintenir la paix et la sécurité internationales⁶.

8. Les exemples donnés ci-après, qui concernent des missions actuellement déployées, montrent l'impact positif des opérations de maintien de la paix pour ce qui est de protéger les civils et de contribuer à l'action politique et aux efforts de paix à long terme et mettent en lumière les risques auxquels les pays hôtes et leurs populations pourraient vraisemblablement être confrontés si les soldats de la paix n'étaient pas présents :

a) En 2021, le conflit à Tambura (Soudan du Sud) a entraîné le déplacement de plus de 80 000 civils. Face à cette situation, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) a installé une base opérationnelle temporaire, ce qui a contribué à faire cesser les combats, a empêché de nouvelles attaques contre les civils et a permis d'offrir un espace de dialogue et de donner accès à des ressources essentielles. Les routes ont été sécurisées et les intervenants humanitaires ont ainsi pu de nouveau se rendre dans cette zone. La composante civile de la MINUSS a engagé des échanges avec les populations locales tandis que la police des Nations Unies aidait la Police nationale sud-soudanaise à renforcer ses capacités. Ces efforts et ceux que déployaient en parallèle d'autres partenaires ont permis à la quasi-totalité des personnes déplacées de retourner chez elles ;

b) La MONUSCO a adopté une approche globale en vue de créer un climat politique et des conditions de sécurité permettant d'aboutir à la première passation de pouvoir pacifique depuis les élections de 2018. Malgré les difficultés liées aux luttes incessantes pour le contrôle illicite des ressources, aux tensions ethniques et régionales et à un contexte de plus en plus hostile, la Mission a contribué à atténuer les risques de violence et de maltraitance auxquels les civils sont exposés. Par exemple, dans le territoire de Djugu, la MONUSCO assure actuellement la protection physique de plus de 100 000 personnes déplacées dans des zones où l'État est peu présent ;

c) La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) a facilité un retour à l'ordre démocratique et créé des conditions favorisant le processus de paix, notamment par des opérations visant à amener les groupes armés à la table des négociations afin qu'ils signent l'Accord politique pour la paix et la réconciliation de 2019. En 2022, la protection assurée par la présence de la MINUSCA a permis de fournir une aide

⁵ A/70/95-S/2015/446.

⁶ Voir S/PRST/2022/5, S/PRST/2021/17, S/PRST/2021/11.

humanitaire à près de 2 millions de personnes et permis d'éviter que la violence généralisée ne règne de nouveau ;

d) Entre Israël et le Liban, la cessation des hostilités est maintenue depuis 2006, et le Conseil de sécurité⁷ a reconnu que la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) s'acquittait avec succès de son mandat et permettait le maintien de la paix et de la sécurité. Le déploiement de la Force ainsi que les mécanismes de liaison et de coordination sont des facteurs de dissuasion essentiels et des moyens efficaces d'apaiser les tensions. Néanmoins, tant qu'un accord de cessez-le-feu permanent n'aura pas été conclu, le risque d'escalade demeure considérable.

9. Les opérations de maintien de la paix ont également facilité la promotion et la protection des droits humains notamment par la surveillance, les enquêtes et la communication de l'information, ainsi que dans le cadre de l'action menée par les autorités nationales en vue de renforcer l'application du principe de responsabilité tout en protégeant les victimes et les témoins, et par le renforcement des capacités des institutions, dont les institutions nationales des droits humains. Les bons offices, les conseils stratégiques, l'assistance technique et le soutien logistique fournis par les opérations de maintien de la paix se sont révélés déterminants pour le renforcement de la confiance et la promotion de réformes essentielles de la gouvernance et des secteurs de la sécurité et de la justice. Dans la résolution [2282 \(2016\)](#), le Conseil s'est félicité du rôle que jouaient les opérations de maintien de la paix dans la mise en œuvre d'une stratégie globale de pérennisation de la paix.

III. Efficacité du maintien de la paix : défis stratégiques et difficultés liées au contexte

10. À l'heure où le monde se fragmente, le maintien de la paix reste un élément fédérateur qui rassemble les États Membres autour d'une vision commune de la sécurité collective. Il est un multilatéralisme en action et bénéficie d'une légitimité internationale unique se fondant sur le mandat défini par le Conseil de sécurité et un large soutien international⁸. Le soutien politique collectif des États Membres, en particulier du Conseil de sécurité, au mandat qui lui est confié est un des atouts majeurs d'une opération de maintien de la paix, reposant sur une ferme détermination, un solide dispositif et les capacités qu'a une mission de se défendre et d'exécuter les tâches prescrites de manière dynamique. Mais ces dernières années, les mandats de certaines opérations de maintien de la paix, même les tâches essentielles qui leur sont confiées, font de plus en plus l'objet de désaccords. Un manque d'unité au Conseil peut avoir des répercussions négatives sur les moyens d'action politique et la capacité des opérations de maintien de la paix à soutenir efficacement les processus de paix.

11. En définitive, c'est aux dirigeants et à la population du pays qu'il appartient de parvenir à un règlement politique du conflit. Une opération de maintien de la paix ne peut pas atteindre ses objectifs principaux quand la volonté politique d'œuvrer pour la paix manque parmi les principales parties prenantes ou quand le soutien apporté par les gouvernements hôtes et les parties au conflit à la présence de soldats de la paix est mis en cause. Le manque de constance ou l'affaiblissement du soutien apporté par les gouvernements hôtes à la présence du personnel de maintien de la paix a posé des difficultés, les entraves allant des obstacles administratifs à des restrictions draconiennes à la liberté de circulation qui enfreignent les accords sur le statut des forces et pèsent sur la capacité d'une mission d'exécuter son mandat.

⁷ Résolution [2650 \(2022\)](#).

⁸ Voir [A/77/CRP.1/Add.8](#).

12. De plus, les opérations de maintien de la paix ont dû faire face à des conflits armés dont la nature change sensiblement et à la brusque apparition de nouveaux conflits au cours des 10 dernières années. Les conflits intraétatiques, notamment dans plusieurs lieux où des missions de maintien de la paix sont présentes, sont devenus plus difficiles à régler et de plus en plus enchevêtrés dans des dynamiques mondiales et régionales. En outre, les groupes armés non étatiques, notamment les groupes terroristes, ont proliféré et nombre d'entre eux se livrent à des activités économiques illicites. Des conflits de longue date sont attisés par l'exclusion, la discrimination et les violations des droits humains et atteintes à ces droits, qui s'inscrivent dans un contexte marqué par des niveaux élevés de corruption et une régression générale en ce qui concerne l'état de droit et l'application du principe de responsabilité. Les institutions étatiques ne sont souvent pas en mesure de lutter contre ces phénomènes et de faire avancer les réformes et, à cet égard, la volonté politique manque parfois⁹. Le dérèglement climatique aggrave les risques d'instabilité et de violence armée, en particulier dans les zones touchées par un conflit¹⁰. L'intégrité de l'information est compromise dans plusieurs lieux où des missions de maintien de la paix sont présentes. En effet, l'apparition des médias en ligne, associée au manque de solidité des secteurs médiatiques, a rendu possible la propagation de la désinformation, de la désinformation et des discours de haine dans de nombreuses régions du monde, ce qui fait peser un risque grave de violence armée ainsi qu'une menace sur la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix.

13. De telles dynamiques politiques et opérationnelles rendent le maintien de la paix de plus en plus difficile. Face à cette complexité croissante, le personnel de maintien de la paix a fait des efforts considérables pour moduler ses activités et s'attaquer aux facteurs structurels qui font persister la violence et l'insécurité, tout en s'adaptant à des contextes de menace de plus en plus dangereux.

IV. Efforts visant à améliorer la performance des opérations de maintien de la paix

14. Depuis son lancement en mars 2018, l'initiative Action pour le maintien de la paix a pour objet de renforcer l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et de remédier aux principaux problèmes auxquels elles se heurtent. Les partenaires de l'initiative ont déployé et continuent de déployer des efforts considérables pour faire en sorte que des améliorations concrètes soient apportées dans l'exécution des mandats. Ces efforts se sont intensifiés en 2021 à la suite du lancement de la stratégie de mise en œuvre Action pour le maintien de la paix Plus, qui s'articule autour de sept priorités systémiques et de deux thèmes transversaux propres à avoir un effet multiplicateur sur la performance globale des missions. La partie IV donne un aperçu du travail et des progrès réalisés à ce jour dans la mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus.

A. Action pour le maintien de la paix Plus – priorité 1 : recherche de cohérence collective dans les stratégies politiques

15. Les activités visant à promouvoir et à faciliter la mise en œuvre de solutions politiques dans les situations de conflit, en collaboration avec des partenaires

⁹ Nations Unies, « Synthesis of results of the support to the rule of law by five peacekeeping operations », rapport de synthèse, 19 juillet 2023, p. 7. Disponible à l'adresse suivante (en anglais) : <https://oios.un.org/inspection-evaluation-reports>.

¹⁰ Voir A/77/CRP.1/Add.8.

extérieurs, forment l'un des piliers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. En République centrafricaine par exemple, l'existence d'un accord sur une stratégie politique pluriannuelle permet à la MINUSCA d'avancer dans l'exécution du mandat qui lui a été confié, à savoir apporter un soutien au processus de paix dans une perspective décentralisée. L'adoption d'une approche renforcée, solide et dynamique en matière de sécurité permet de favoriser la stabilisation. La composante Personnel en tenue et la composante civile de la MINUSCA ont par exemple réussi à stabiliser la situation dans la localité de Sam Ouandja et ont appuyé le redéploiement des forces nationales de défense et de sécurité, ce qui a permis aux partenaires humanitaires et aux partenaires de développement de mettre en route des projets axés sur la stabilisation et le relèvement. Avec l'appui de la MINUSCA, le nombre d'agents de l'État déployés dans tout le pays pour fournir des services publics de base a plus que triplé.

16. En République démocratique du Congo, la MONUSCO a joué un rôle de premier plan dans la promotion des processus de paix régionaux, en fournissant un appui sur le plan politique et un soutien technique et logistique dans le cadre du volet politique du processus de paix de Nairobi et en facilitant la participation de plus de 200 personnes (porte-paroles de groupes armés, de la société civile, de la jeunesse et des femmes) à des consultations organisées entre le Gouvernement, les groupes armés congolais et les populations locales. Elle a également facilité les activités du mécanisme de vérification ad hoc créé en application du processus de Luanda.

17. Il est indispensable que les États Membres, en particulier les membres du Conseil de sécurité, soutiennent activement et à l'unisson les initiatives politiques portées par l'Organisation des Nations Unies, afin de rendre possible et de faciliter la mise en œuvre de solutions politiques durables. Il importe également de rappeler que l'absence d'un tel soutien amoindrit la capacité des opérations de maintien de la paix de contribuer au règlement pacifique des conflits.

B. Action pour le maintien de la paix Plus – priorité 2 : intégration stratégique et opérationnelle

18. Actuellement, des efforts sont faits pour renforcer la cohérence politique avec les partenaires des Nations Unies et pour favoriser une plus grande cohérence stratégique et opérationnelle au sein des missions, entre les missions et les différents organismes, entités, fonds et programmes des Nations Unies, et entre les missions et les autres partenaires, notamment les institutions financières internationales.

19. Grâce au Système complet de planification et d'évaluation de la performance, qui a graduellement été mis en service dans toutes les opérations de maintien de la paix au cours des cinq dernières années, toutes les missions disposent désormais d'un plan intégré d'exécution des mandats, ce qui permet d'aider les hauts responsables des missions à fonder la prise de décision sur des données probantes et d'améliorer la communication d'informations au Conseil de sécurité. Les données, analyses et infographies tirées du Système ont servi à alimenter 20 rapports du Secrétaire général et 18 fiches d'information. Par exemple, la MONUSCO et son équipe de préparation à la transition se servent du Système pour assurer le suivi des indicateurs relatifs au plan de transition de la Mission.

20. Le recours à une planification conjointe entre les composantes Personnel en tenue, les composantes civiles et les composantes Appui a permis aux missions d'intervenir de manière plus efficace. La MINUSMA et la MINUSCA ont créé des groupes de planification commune associant les compétences techniques du personnel civil et du personnel en tenue. À la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), c'est en grande partie grâce à la

planification conjointe des opérations que des convois terrestres ont pu acheminer du carburant et du matériel essentiel vers les bases d'opérations situées dans la partie est du Sahara occidental.

Évaluation et planification intégrées et conditions nécessaires au bon déroulement des transitions

21. Compte tenu des nombreux obstacles à surmonter dans les situations de conflit, il est de plus en plus nécessaire de faire appel à des processus intégrés en matière d'évaluation et de planification, qui englobent les volets concernant la paix et la sécurité, le développement et l'aide humanitaire, d'autant que plus de la moitié des dépenses annuelles du système des Nations Unies ont trait à des activités conduites dans des cadres intégrés et dans des pays touchés par des crises. Si des progrès manifestes ont été accomplis sur le plan de l'intégration, d'autres améliorations peuvent encore être apportées. Publiée en 2023, la version révisée de la politique d'évaluation et de planification intégrées marque un pas en avant vers un recours plus systématique à l'analyse conjointe et aux activités d'évaluation et de planification intégrées de la part des entités intégrées des Nations Unies présentes sur le terrain. Au Soudan du Sud, par exemple, la MINUSS a pris part au processus intégré d'élaboration du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2023-2025) et coopère avec des partenaires des Nations Unies dans le cadre du processus intégré de planification de la transition.

22. La mise en place de processus de planification et d'évaluation dynamiques et intégrés est essentielle au bon déroulement des transitions nécessitant le retrait des effectifs et des moyens d'une mission des Nations Unies. Qu'ils opèrent au niveau du pays, de la région ou du Siège, tous les acteurs des Nations Unies doivent participer dès le départ et autant que possible aux opérations communes de planification, de coordination et de gestion. En 2019, le Secrétaire général a publié des directives sur les processus de transition des missions des Nations Unies, qui visaient à encourager la planification dynamique, intégrée et tournée vers l'avenir de ces transitions, ce qui a donné lieu à l'adoption de plans d'action sur le sujet dans huit missions.

23. La gestion de la réduction des effectifs puis du retrait de la mission est une tâche politique délicate, qui exige la collaboration des acteurs nationaux et des partenaires internationaux, y compris le Conseil de sécurité. Il est également nécessaire que les acteurs des Nations Unies demeurent en mesure de poursuivre leurs analyses politiques, de maintenir le dialogue et de jouer un rôle de coordination sur le terrain, comme cela a été le cas après la clôture de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) grâce au renforcement des attributions du Bureau de la Coordinatrice résidente. En outre, il faut pouvoir compter sur la coopération des autorités du pays hôte pour que l'équipe de la mission concernée puisse continuer de circuler librement, que la sécurité du personnel soit garantie et que l'importation d'articles et de biens essentiels (carburant, pièces détachées ou rations par exemple) ne soit pas entravée.

24. Afin de rendre possible une consolidation inclusive de la paix, il faut des stratégies politiques qui permettent de rassembler et de mobiliser un vaste ensemble de parties prenantes – notamment le Conseil de sécurité, les États Membres et les organisations régionales et sous-régionales concernés, les institutions financières internationales et la société civile – autour d'une vision commune des grandes priorités et du résultat final recherché. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies peuvent contribuer de façon déterminante en participant dès que possible aux activités de planification de la transition, qui sont facilitées par la mise à disposition de moyens dédiés. C'est la stratégie qui a été adoptée en République démocratique du Congo, où, comme cela a été souligné dans le rapport du Secrétaire

général¹¹, la MONUSCO travaille main dans la main avec l'ensemble du système des Nations Unies et des partenaires concernés en vue d'opérer la transition convenue avec les autorités nationales, conformément au plan de transition conjoint. Dans la même optique, des équipes chargées de la liaison avec l'État ont été créées au Soudan dans le contexte du retrait de l'opération hybride de l'Union africaine et des Nations Unies au Darfour (MINUAD), afin de renforcer l'intégration des entités des Nations Unies et les capacités de l'équipe de pays dans des domaines thématiques clés nécessitant un soutien international après le départ de la mission.

C. Action pour le maintien de la paix Plus – priorité 3 : moyens d'action et état d'esprit

Constitution stratégique des forces

25. Pour être efficaces, les opérations de maintien de la paix doivent être dotées de moyens d'action adéquats et être en mesure de déployer au bon endroit et au bon moment leur personnel, qui doit avoir l'état d'esprit voulu. En collaboration avec les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, elles ont renforcé les moyens du personnel en tenue et comblé d'importantes lacunes sur le plan des capacités.

26. Le Département des opérations de paix prévoit les besoins afin de pouvoir faire face aux éventuels problèmes et fait connaître ces prévisions aux États Membres par l'intermédiaire de documents et de réunions d'information sur le sujet. Il organise également des ateliers axés sur les besoins qui se font jour du point de vue des capacités. La Conférence ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix, qui se tiendra à Accra en 2023, sera l'occasion pour les États Membres de se montrer encore plus déterminés à œuvrer pour le maintien de la paix en annonçant de nouvelles contributions dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus. Les réunions préparatoires et le guide relatif aux annonces de contributions aident à mettre en concordance les contributions annoncées avec les besoins et les lacunes dont il a été fait état. Les contributions annoncées par les États Membres, les visites d'évaluation et de consultation et l'amélioration de l'état de préparation grâce au Système de préparation des moyens de maintien de la paix ont permis de raccourcir les délais de déploiement et d'accroître les investissements en faveur de la préparation, de la formation et de l'accompagnement des contingents et des unités, de sorte que ceux-ci soient dotés des moyens requis lors de leur déploiement.

27. La collaboration continue entre le Secrétariat et les États Membres a permis de maintenir les unités militaires et les unités de police aux niveaux de disponibilité et de préparation nécessaires en vue de leur déploiement dans les missions sur le terrain, ce qui a contribué à atténuer, mais non à combler, les lacunes qui subsistent en matière de capacités. Au début de l'exercice 2022/23, 272 annonces de contribution étaient enregistrées dans le Système de préparation des moyens de maintien de la paix et 13 unités militaires ou unités de police étaient jugées prêtes pour un déploiement rapide. Parmi les unités ayant atteint le niveau d'engagement Déploiement rapide, quatre ont été déployées dans des missions. Entre janvier 2022 et avril 2023, 21 unités ont été créées sur la base du Système de préparation.

28. Le Département des opérations de paix et le Département de l'appui opérationnel s'emploient ensemble à mobiliser du personnel en tenue et à faire en sorte que celui-ci dispose des formations et du matériel voulus, notamment par l'intermédiaire du programme de partenariat triangulaire, qui propose à l'intention du personnel en tenue une formation faisant intervenir plusieurs acteurs. Le mécanisme

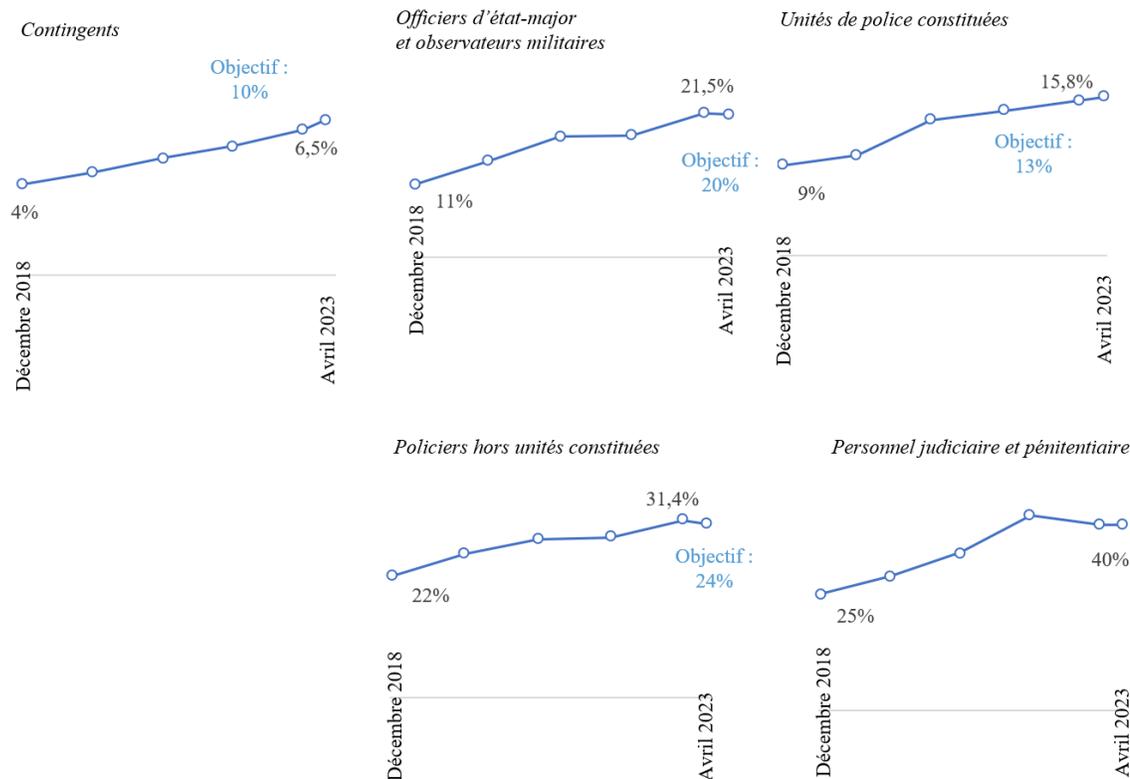
¹¹ S/2023/451.

de coordination souple s'associe avec des dispositifs similaires des Nations Unies et avec les États Membres pour donner suite aux demandes des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police concernant les besoins en matière de capacités ayant une incidence sur l'exécution des mandats et sur la sûreté et la sécurité du personnel en tenue. Il a par exemple chapeauté la mise en place d'équipes itinérantes de formation militaire fournies par les États Membres, ce qui a rendu possible le déploiement à titre exceptionnel d'équipes d'assistance technique dans des opérations de maintien de la paix.

Accroître la participation effective des soldates de la paix

29. Disposer d'un personnel diversifié permet aux opérations de maintien de la paix d'établir plus facilement des contacts avec les populations locales, de mieux appréhender les situations et de mieux exécuter leurs mandats. Indispensable au succès des opérations de maintien de la paix, la parité des genres est l'un des principaux engagements qui ont été pris au titre de l'initiative Action pour le maintien de la paix. Grâce aux efforts réalisés conjointement avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, les objectifs fixés dans la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue ont été atteints pour toutes les catégories de personnel en tenue, à l'exception des contingents. En mai 2023, les femmes représentaient 25,6 % du personnel en tenue, hors contingents et unités de police constituées. L'ONU continue de mettre en œuvre des initiatives destinées à favoriser le déploiement de davantage de femmes. Elle s'emploie également à améliorer les conditions de travail et de vie, à consolider les mécanismes permettant aux femmes déployées de bénéficier d'un soutien et à renforcer la capacité des équipes de direction à prendre en compte les questions de genre. On peut par exemple citer à cet égard l'élaboration de directives relatives à la prise en compte des questions de genre dans les activités des composantes militaires. En ce qui concerne la police des Nations Unies, le Secrétariat a amélioré les évaluations de l'état de préparation opérationnelle préalables au déploiement, les inspections en cours de mission, les orientations et le matériel de formation, en vue de maintenir une représentation équilibrée des genres parmi le personnel et de cultiver les talents pour les postes de haute direction. Dans les domaines judiciaire et pénitentiaire, le pourcentage de femmes déployées en tant que membres du personnel fourni par des gouvernements est passé de 25 % à 40 % en l'espace de cinq ans (voir la figure I).

Figure I
Pourcentage de femmes en tenue déployées (2018-2023)



Source : Stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue, Action pour le maintien de la paix Plus, troisième rapport d'activité, disponible à l'adresse suivante : https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/a4p_progressreport3_final_aug_1_2023_0.pdf.

Note : Ces données concernent l'ensemble du personnel en tenue déployé par les Nations Unies (missions politiques spéciales et opérations de maintien de la paix).

30. En juillet 2023, 43 % des chefs et 33 % des chefs adjoints des opérations de maintien de la paix dirigées par des civils étaient des femmes. En revanche, toutes les opérations dirigées par des militaires avaient un homme à leur tête. Les femmes occupent 29 % de tous les hauts postes de direction dans les 12 opérations de maintien de la paix, et 6 des 14 chefs et chefs adjointes des composantes Police sont des femmes.

31. Les équipes de liaison et les pelotons d'engagement sont des initiatives novatrices qui jouent un rôle déterminant dans la diversification de la communauté du maintien de la paix. Comptant au moins 50 % de femmes, ces unités militaires aident les missions à nouer des liens avec les populations et à toucher des pans plus larges de la population, ce qui leur permet d'élargir le rayon d'action, d'améliorer la prestation de services et de renforcer la sécurité. Au cours des patrouilles, les soldates et les soldats de la paix peuvent relever différents signaux et percevoir des menaces diverses, et ainsi favoriser une compréhension plus fine de la situation. Le prix Défense de l'égalité des genres a vocation à récompenser la personne qui, parmi les militaires, s'est le mieux illustrée dans la défense de l'égalité des genres pendant une année donnée. En 2022, il a été décerné à la Capitaine Cecilia Erzuah de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), pour avoir noué un dialogue avec des responsables locaux, des groupes de femmes et des jeunes pendant ses patrouilles, permettant ainsi à son bataillon de mieux cerner les besoins locaux en matière de sécurité et de prévenir des combats.

32. Soucieuse de tenir son engagement de parvenir à la parité des genres, l'Organisation mène, par l'intermédiaire de l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix, des projets axés sur la prise en compte des questions de genre, qui visent à créer des logements plus sûrs et mieux adaptés aux besoins des soldates de la paix afin que celles-ci puissent être plus nombreuses à participer au maintien de la paix. Il ressort du suivi de ces projets qu'au total, 13 opérations de maintien de la paix et missions politiques spéciales s'emploient actuellement à améliorer les conditions de travail et de vie des femmes sur le terrain. Grâce au Fonds de l'Initiative Elsie, la FINUL est devenue l'une des premières missions à proposer des infrastructures adaptées aux besoins des femmes, dont quatre bâtiments à usage de logement réservés aux femmes, des sanitaires et un espace dédié au bien-être. La MINUSCA, la MINUSMA, la MONUSCO et la FISNUA ont mené à bien des projets pilotes soutenus financièrement par l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix.

Maintenir une culture de la performance et de l'apprentissage

33. Les partenariats stratégiques noués avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et l'existence d'un solide système institutionnel d'apprentissage et d'orientation permettent d'améliorer la performance des opérations de maintien de la paix. Dans les missions, quatre spécialistes des politiques et des meilleures pratiques et une vingtaine de personnes référentes, certaines issues du personnel civil et d'autres du personnel militaire, sont chargés de recenser et de diffuser les meilleures pratiques et les enseignements retenus, afin que ces données d'expérience puissent servir à éclairer les directives, les activités de formation et la prise de décisions.

34. Le Département des opérations de paix contribue aux activités de renforcement des capacités, par exemple en proposant des cours de formation de formateurs aux instructeurs militaires et policiers des États Membres, en effectuant des visites d'évaluation et de consultation et en fournissant le matériel de formation nécessaire pour préparer les unités et le personnel au déploiement. Au cours de l'exercice 2022/23, il a ainsi organisé 14 ateliers de formation de formateurs, sur des sujets tels que la protection des civils, la police de proximité et le renseignement dans les opérations de maintien de la paix.

35. Les évaluations en cours de mission et l'application mobile d'examen des déploiements aident les États Membres à repérer les principaux enseignements à retenir dans la perspective de futurs déploiements. Afin que les résultats attendus soient obtenus, des exercices et des répétitions obligatoires sont organisés en cours de mission pour aider les unités et les membres du personnel à s'adapter aux conditions propres à la mission.

D. Action pour le maintien de la paix Plus – priorité 4 : responsabilité à l'égard du personnel de maintien de la paix

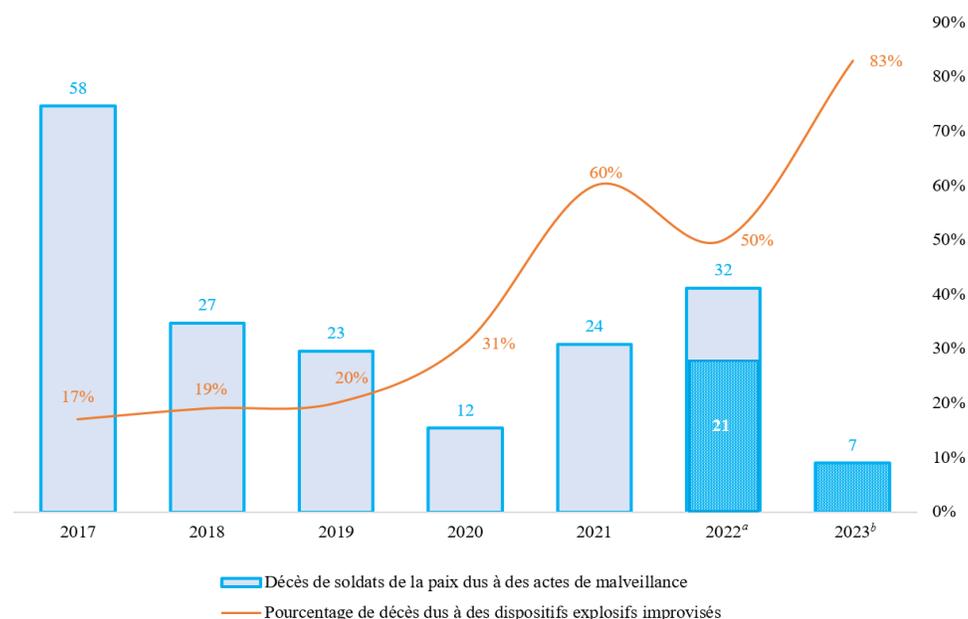
36. La sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix demeurent une préoccupation majeure, qui est au cœur des initiatives Action pour le maintien de la paix et Action pour le maintien de la paix Plus, et, ces dernières années, des efforts considérables ont été faits pour les améliorer, la priorité étant donnée aux mesures de prévention à chaque fois que possible. Au Mali, en prévision du retrait de la MINUSMA, qui, conformément à la résolution 2690 (2023) du Conseil de sécurité, aura lieu le 31 décembre 2023 au plus tard, la Mission collabore avec le Gouvernement de transition afin de garantir que ce retrait soit effectué de façon organisée et en toute sécurité, malgré les délais serrés et les attaques que des groupes

armés non étatiques continuent de mener contre le personnel de maintien de la paix. Cela étant, gérer l'adaptation à un environnement en constante évolution et se doter de nouvelles capacités exige beaucoup de temps et de travail, et les compressions budgétaires ainsi que la relève fréquente des membres du personnel en tenue ajoutent à la difficulté de la tâche.

37. Le plan d'action visant à améliorer la sécurité du personnel de maintien de la paix est un instrument très utile qui permet de repérer les insuffisances et les problèmes en matière de sécurité, de mettre au point des solutions concrètes et de diffuser les pratiques exemplaires. Entre 2018, année de lancement du plan d'action, et 2020, le nombre de décès de membres du personnel en tenue dus à des actes de malveillance a diminué, tout comme entre 2021 et 2022. La mise en œuvre du plan a permis d'apporter des améliorations indispensables, notamment en matière de faculté d'adaptation, d'état d'esprit, de planification intégrée, de renseignement et de stratégie opérationnelle, ainsi que du point de vue des politiques et des orientations. Elle a également conduit à des améliorations en ce qui concerne la formation, le matériel, les soins médicaux post-traumatiques et la protection des infrastructures essentielles, ainsi qu'à des mesures visant à ce que les auteurs des crimes dirigés contre le personnel de maintien de la paix soient plus systématiquement amenés à répondre de leurs actes. Cependant, le nombre de décès de membres du personnel en tenue dus à des actes de malveillance a augmenté en 2021 et en 2022 et les attaques dirigées contre le personnel de maintien de la paix sont devenues plus complexes, les engins explosifs improvisés, les tirs indirects et les systèmes de drone aérien étant notamment de plus en plus utilisés (voir la figure II).

Figure II

Nombre total de décès de membres du personnel de maintien de la paix en tenue causés par des actes de malveillance et pourcentage desdits décès dus à des engins explosifs ou à des dispositifs explosifs improvisés (2017-2023)



Sources : Système de notification des pertes concernant le personnel de maintien de la paix (NOTICAS) et Action pour le maintien de la paix Plus, troisième rapport d'activité, disponible à l'adresse suivante : https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/a4p_progressreport3_final_aug_1_2023_0.pdf.

^a La section mise en relief indique qu'il y a eu 21 décès entre janvier et août 2022.

^b La section mise en relief indique qu'il y a eu 7 décès entre janvier 2023 et le 29 août 2023.

38. Au cours des trois dernières années, une part croissante des pertes liées à des actes de malveillance ont été causées par des engins explosifs et des dispositifs explosifs improvisés. Ceux-ci ont été à l'origine de cinq des sept décès de Casques bleus comptabilisés pour la seule année 2023. Les engins explosifs représentent une menace constante et croissante qui non seulement mène à des morts terribles, mais entraîne aussi de graves séquelles pour les personnes rescapées. Le risque d'attaques à l'engin explosif improvisé nuit à l'efficacité opérationnelle des missions et des acteurs humanitaires en restreignant leur liberté de mouvement, qui devient alors tributaire de la disponibilité de capacités permettant de contrer de telles attaques et de la présence de spécialistes des engins explosifs.

39. Des progrès considérables ont été réalisés dans l'application des recommandations formulées dans le cadre de l'examen stratégique indépendant sur l'action menée par l'ONU face à la menace liée aux engins explosifs¹². Les mandats des missions les plus touchées ont été renforcés, la formation du personnel en tenue a été améliorée et les contingents mieux équipés, les capacités de renseignement dans les opérations de maintien de la paix ont été étoffées, un soutien a été apporté aux capacités nationales de détection et de répression des attaques par dispositifs explosifs improvisés, et des unités chargées de mener les opérations nécessaires à la neutralisation de tels engins, d'explosifs et de munitions ont été déployées. À cette fin, il a été procédé à la révision de 10 états des besoins qui concernaient des unités affectées à la MINUSMA, à la MONUSCO et à la MINUSCA, l'objectif étant de veiller à ce que les contingents disposent des compétences et du matériel voulus pour mener à bien leurs activités dans les environnements caractérisés par la menace liée aux engins explosifs. Ces unités bénéficient d'une formation et d'un encadrement avant le déploiement et en cours de mission ; en parallèle, le Secrétariat continue de coopérer avec des centres de formation nationaux et régionaux afin que ceux-ci adaptent davantage leurs activités aux besoins des missions.

40. Une nouvelle politique de défense intégrée des bases des opérations de maintien de la paix vise à atténuer les risques, à faire diminuer le nombre de soldats de la paix blessés ou tués et à limiter les dégâts causés aux infrastructures des Nations Unies par des actes de malveillance. Pour faciliter l'application de cette politique, des recommandations tenant compte des enseignements tirés de la MINUSMA ont été formulées en vue de renforcer la pratique actuelle. Des efforts sont également en cours pour améliorer les capacités de gestion des crises dans les missions sur le terrain.

41. Menée avec rapidité, une évacuation sanitaire primaire peut considérablement accroître les chances de survie des membres du personnel de maintien de la paix qui sont grièvement blessés ou malades. Le renforcement des formations, les simulations de crise et d'autres activités ont permis d'améliorer les systèmes d'évacuation sanitaire primaire, la production de données et le développement de technologies innovantes. Des simulations de crise ont été effectuées à la MINUSCA et à la MINUSMA, début 2022 et début 2023, et des exercices similaires sont prévus à la MINUSS en septembre 2023.

42. Conformément au cadre de gestion des soins de santé, sur le terrain, les installations médicales adoptent une approche systématique et intégrée des soins de santé en utilisant diverses stratégies (évaluation structurée, contrôle semestriel des hôpitaux, accréditation des installations respectant les normes de l'ONU concernant la qualité des soins de santé et la sécurité des patients) et se servent des données tirées d'enquêtes visant à évaluer et à vérifier la satisfaction des patients pour améliorer les résultats. Le Secrétariat continue de faire du bien-être de son personnel une priorité. Des mesures adaptées à la situation et aux besoins spécifiques des membres du

¹² S/2021/1042.

personnel viennent alimenter la plateforme sur la sécurité et la santé au travail. Cette plateforme permet de recueillir des données vérifiables sur les causes et les conséquences des blessures et des maladies dont souffrent des soldates et soldats de la paix, puis de mettre en place des mesures de prévention visant à améliorer la sécurité et le bien-être du personnel.

43. Des plans d'atténuation des risques liés à des maladies particulières et un appui technique ont été mis au point afin de réduire les risques d'épidémie et d'autres urgences de santé publique. Bien que le nombre de cas de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) soit en baisse dans le monde entier, des mesures de prévention transitoires concernant le personnel en tenue restent en place afin de réduire autant que possible le risque de transmission. À compter de juillet 2024, des spécialistes de la santé mentale seront disponibles dans les unités médicales de niveau II, deux experts au maximum pouvant être affectés à chaque mission, et des agents de santé mentale seront présents pour aider les commandants à veiller à ce que l'état de santé mentale du personnel soit le meilleur possible et à ce que la disponibilité opérationnelle soit optimale. Par ailleurs, une stratégie relative à la santé mentale est en cours d'élaboration. Elle sera axée sur la prévention, la protection, la promotion et le soutien. Avec l'appui des États Membres, les membres du personnel en tenue devraient pouvoir consulter les ressources et le matériel de formation mentionnés dans la stratégie sur une plateforme numérique. La participation active des missions permettra l'intégration de la stratégie dans leurs programmes de santé.

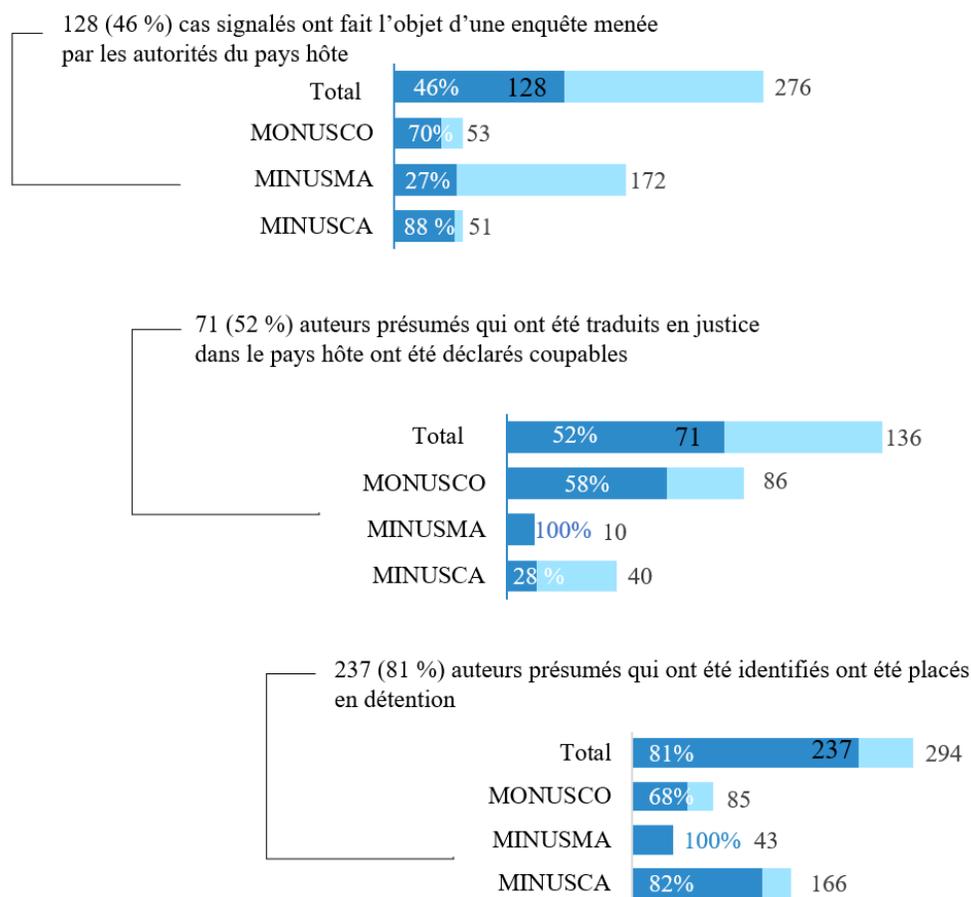
Traduire en justice les auteurs d'actes criminels visant le personnel de maintien de la paix

44. Depuis 1948, 1 067 membres du personnel de maintien de la paix en tenue ont été tués à la suite d'actes de malveillance, dont 331 depuis 2013. Les responsables de tels crimes sont peu nombreux à avoir été traduits en justice. Conformément à la résolution 2589 (2021) du Conseil de sécurité, le Secrétariat continue de prendre des mesures à cet égard, ce qui a déjà entraîné une augmentation du nombre d'auteurs présumés identifiés et placés en détention ainsi que du pourcentage d'affaires faisant effectivement l'objet d'une enquête nationale. Depuis 2019, 71 personnes ont été condamnées en République centrafricaine, en République démocratique du Congo¹³ et au Mali pour le meurtre de Casques bleus, et les enquêtes nationales se sont multipliées¹⁴ (voir la figure III).

¹³ Dans le cas de la MONUSCO, les données fournies sur les enquêtes, les détentions et les condamnations incluent celles liées à l'assassinat très médiatisé de deux experts de l'ONU en 2017, qui n'étaient pas membres du personnel de maintien de la paix.

¹⁴ À des fins de comparaison, il convient de noter qu'entre 2013 et 2019, aucune condamnation n'a été prononcée pour de tels crimes en République centrafricaine, en République démocratique du Congo ou au Mali.

Figure III
Enquêtes et poursuites relatives aux infractions commises contre le personnel de maintien de la paix



Source : Action pour le maintien de la paix Plus, troisième rapport d'activité, disponible à l'adresse suivante : https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/a4p_progressreport3_final_aug_1_2023_0.pdf.

Note : Toutes les données remontent à 2013 pour la MONUSCO, la MINUSCA et la MINUSMA, qui sont les trois missions ayant enregistré le plus grand nombre de décès dus à des actes de malveillance. Les données sont cumulées. Dans le cas de la MONUSCO, il convient de noter que les statistiques données sur les enquêtes, les détentions et les condamnations incluent celles liées à l'assassinat très médiatisé, survenu en 2017, de deux experts de l'ONU qui n'étaient pas membres du personnel de maintien de la paix.

E. Action pour le maintien de la paix Plus – priorité 5 : obligations du personnel de maintien de la paix

45. Au cours de la décennie écoulée, le nombre d'allégations de fautes (autres que les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles) qui auraient été commises dans le cadre d'opérations de maintien de la paix enregistrées chaque année n'a cessé de baisser. Ce n'est pas encore le cas en ce qui concerne les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Néanmoins, du fait de l'amélioration de la gestion des risques, y compris des activités de prévention, et des échanges constants avec les États Membres visant à ce que les responsabilités soient établies en cas de faute et à ce que les allégations soient examinées plus rapidement, on constate que ces cinq dernières années, une part croissante des allégations signalées chaque année avait trait à des

faits survenus les années précédentes ou plusieurs années auparavant, plutôt qu'à des faits nouveaux (voir la figure IV).

Figure IV
Nombre d'allégations signalées chaque année dans les opérations de maintien de la paix



Source : Action pour le maintien de la paix Plus, troisième rapport d'activité, disponible à l'adresse suivante : https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/a4p_progressreport3_final_aug_1_2023_0.pdf.

46. Il est tout d'abord essentiel de prévenir en amont la commission de fautes. Le fait de tenir les auteurs pour responsables de leurs actes a vocation à avoir un effet dissuasif. Toutefois, lorsque des actes généralisés et systémiques d'exploitation et d'atteintes sexuelles sont signalés, ou lorsque les États Membres ne font pas aboutir les enquêtes, n'adoptent pas de sanctions ou ne tiennent pas le Secrétaire général informé de tout progrès réalisé, le Secrétariat suit les instructions données par le Conseil de sécurité concernant le rapatriement d'unités¹⁵.

47. En ce qui concerne la déontologie et la discipline du personnel en tenue, la coopération avec les États Membres demeure indispensable, qu'il s'agisse de prévenir les fautes, d'amener les responsables à répondre de leurs actes ou d'offrir des voies de recours aux victimes, notamment aux enfants nés d'actes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles, comme le montre la figure V. Au total, 20 États Membres ont fait savoir au Secrétariat qu'ils avaient mis en place des lois reconnaissant la validité des tests ADN comme moyen d'établir la paternité, ou fait procéder à des tests ADN dans le cadre d'affaires qui leur avaient été soumises par le Secrétariat, permettant ainsi aux enfants concernés de jouir des droits afférents à leur statut.

48. Bien que des progrès aient été accomplis en ce qui concerne le traitement des demandes en reconnaissance de paternité et des demandes de pension alimentaire découlant d'actes d'inconduite sexuelle et d'atteintes sexuelles, les demandes restent pour la plupart en suspens. Les États Membres et le Secrétariat doivent redoubler d'efforts pour faciliter leur règlement. En outre, le Secrétaire général continue d'appliquer une politique de tolérance zéro à l'égard du harcèlement sexuel et de s'employer dans le même temps à collaborer avec les États Membres pour mener des activités de sensibilisation et faire appliquer le principe de responsabilité.

¹⁵ Voir résolution 2272 (2016).

49. Après que le Secrétaire a affirmé la nécessité de placer les droits et la dignité des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles au centre de tous les efforts, la MINUSCA, la MONUSCO et la MINUSS ont créé des postes de spécialiste hors classe des droits des victimes, dont les titulaires servent de principal point de contact pour toutes les victimes d'actes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles commis par des membres du personnel des Nations Unies. Les victimes bénéficient d'une assistance médicale et psychosociale ainsi que de l'assistance d'un conseil et d'un soutien en vue du règlement des demandes de reconnaissance en paternité et des demandes de pension alimentaire. Les missions fournissent une aide et un soutien aux victimes au moyen du fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, ainsi que grâce à d'autres sources. Au cours de l'exercice budgétaire 2022/23, le fonds d'affectation spéciale a soutenu six projets dans cinq pays, à hauteur de 1 736 145 dollars¹⁶, ce qui a permis d'apporter un soutien direct à 1 224 personnes.

Figure V

Collaboration avec les États Membres visant à améliorer la conduite du personnel de maintien de la paix



Source: Action pour le maintien de la paix Plus, troisième rapport d'activité, disponible à l'adresse suivante : https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/a4p_progressreport3_final_aug_1_2023_0.pdf.

50. La politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes recense les risques associés au fait de fournir un appui à des forces de sécurité non onusiennes et vise à renforcer la responsabilité mutuelle de l'Organisation et des entités bénéficiaires. Sa mise en application se poursuit.

¹⁶ Les projets ne sont pas tous exécutés dans des lieux où des missions de maintien de la paix sont présentes ni tous menés par des opérations de maintien de la paix.

Empreinte écologique

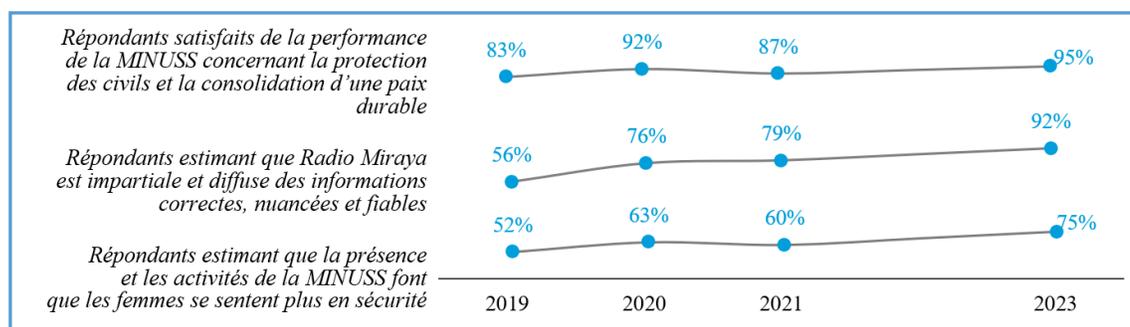
51. La mise en œuvre de la stratégie environnementale pour les opérations de paix (2017-2023) a permis aux opérations de maintien de la paix de réduire leur empreinte écologique. On constate une amélioration des indicateurs de performance par rapport aux niveaux de référence définis en 2019-2020. Par exemple, la proportion de sites sur le terrain où le risque lié aux eaux usées est jugé minimal est passée de 66 % à 72 %, la proportion des déchets solides éliminés selon des méthodes privilégiées est passée de 39 % à 51 % et les émissions de gaz à effet de serre ont diminué, passant de 7,5 à 7,3 tonnes par personne et par an. Comme prescrit par l'Assemblée générale¹⁷, des consultations sont en cours avec les États Membres en vue de réfléchir aux prochaines étapes qui permettront d'assurer la continuité des efforts entrepris au-delà de juin 2023.

F. Action pour le maintien de la paix Plus – priorité 6 : communication stratégique, y compris l'efficacité de la lutte contre la désinformation et la désinformation

52. Une communication stratégique efficace est essentielle pour obtenir un soutien, gérer les attentes, les responsabilités et les capacités, et mettre en lumière les contributions du maintien de la paix à la paix et à la stabilité. Elle est également essentielle pour savoir ce que pensent les populations locales des missions, comme le montre la figure VI. Pour démontrer l'utilité du maintien de la paix et ses effets sur les populations d'accueil, le Secrétariat a lancé en 2023 une campagne mondiale, « La paix commence avec moi », qui a contribué à accroître considérablement le nombre d'interactions sur les médias sociaux par rapport à 2022¹⁸.

Figure VI

Résultats des enquêtes annuelles sur les perceptions et les opinions du public réalisées à la demande de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud concernant la façon dont la population voit la Mission



Source : Troisième rapport d'activité de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, disponible (en anglais) à l'adresse suivante : https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/a4p_progressreport3_final_aug_1_2023_0.pdf.

Note : Les enquêtes ont été menées par une société indépendante sur la base d'un échantillon réparti proportionnellement à la taille de la population dans les 10 États du Soudan du Sud.

¹⁷ Voir A/77/19 et résolution 76/274 de l'Assemblée générale.

¹⁸ En mai 2023, les hashtags de la campagne ont été mentionnés 28 500 fois par 15 900 utilisateurs uniques, soit une augmentation par rapport aux 3 300 mentions enregistrées pour une campagne similaire en mai 2022. Le même mois, les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies sur les médias sociaux ont enregistré 158 500 interactions (il y a interaction lorsqu'un(e) utilisateur(trice) aime, partage ou commente une publication, ou visionne une vidéo), contre 30 200 en mai 2022.

53. La mésinformation, la désinformation et les discours de haine sont de plus en plus utilisés comme une arme. Par exemple, une violente attaque, perpétrée en décembre 2022 à Aqbiyé (Liban) et lors de laquelle un Casque bleu a été tué et trois autres blessés, a été précédée d'une campagne de désinformation. En République démocratique du Congo, un lien a été établi entre les manifestations et les violences dirigées contre les soldats de la paix et l'hostilité croissante dont ils faisaient l'objet en ligne. Dans le Département des opérations de paix, une équipe spécialisée aide concrètement et directement les missions à élaborer des directives, des orientations et des formations, et à mettre en place des outils numériques de suivi et d'analyse. Les opérations de maintien de la paix prennent également l'initiative dans la lutte contre la mésinformation et la désinformation. La MONUSCO forme des parlementaires, des représentants des médias et des jeunes à promouvoir le partage de contenus dignes de foi sur les médias sociaux. À la FINUL, les communiqués de presse sont publiés de façon anticipée à l'approche de moments périlleux, le Chef de la Force a des échanges avec les principaux acteurs politiques et acteurs de la sécurité ainsi qu'avec les médias, et une campagne de narration visuelle a été lancée pour expliquer le rôle de la Force.

54. Afin que soient appliquées les recommandations issues de l'examen stratégique de la communication stratégique dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies en 2023¹⁹, le soutien constant des États Membres sera nécessaire, notamment pour s'attaquer au problème de la mésinformation et de la désinformation.

G. Action pour le maintien de la paix Plus – priorité 7 : coopération avec les pays hôtes

55. Le Secrétariat a continué d'œuvrer pour renforcer la coopération avec les pays hôtes et les populations locales et, souvent, appuyer les institutions nationales. Cette coopération est menée dans le cadre des bons offices des missions et au niveau opérationnel, au moyen d'un dialogue clair et ouvert avec les autorités nationales.

56. Au Liban, la crise économique a touché l'Armée libanaise. La poursuite des activités conjointes de la FINUL et de l'Armée libanaise dans la zone d'opérations de la Force, telles que les patrouilles de liaison avec les populations, les escortes de sécurité, les patrouilles à pied et en véhicule, les tours de marchés et les activités de formation, a été facilitée par l'aide matérielle non létale fournie par la FINUL en application des résolutions 2591 (2021) et 2650 (2022) du Conseil de sécurité. La proportion de patrouilles conjointes est passée de 13 % à la mi-2021 à 20 % en 2023.

57. Les acteurs nationaux doivent respecter rigoureusement les mandats définis par le Conseil de sécurité et les accords sur le statut des forces et s'y conformer pleinement. En République centrafricaine, la MINUSCA a continué de dialoguer avec les autorités nationales pour traiter à l'avance la question du respect de l'accord sur le statut des forces, en particulier au sujet des entraves à la liberté de circulation, de l'utilisation des moyens aériens et de la détention de membres du personnel des Nations Unies. Les concertations soutenues menées par les dirigeants de la Mission avec les autorités nationales ont permis la levée des restrictions qui avaient été imposées aux vols de nuit depuis 10 mois, ainsi que des restrictions à l'utilisation des drones aériens, bien que de nouvelles obligations en matière de notification aient été mises en place. La pleine utilisation de ces moyens reste un élément clé de la perception de la situation et de la sécurité des Casques bleus pendant les opérations.

¹⁹ S/2023/282.

58. Au Mali, les autorités nationales ont imposé à la MINUSMA de nombreuses restrictions et contraintes d'accès, ce qui a grandement entravé la bonne exécution de son mandat.

H. Un maintien de la paix innovant, fondé sur les données et les technologies

59. La Stratégie pour la transformation numérique du maintien de la paix des Nations Unies vise à tirer parti des technologies numériques pour renforcer la sûreté et la sécurité du personnel et exécuter les mandats de manière agile et dynamique. Elle complète et met à profit une série d'activités menées dans l'ensemble des opérations de maintien de la paix afin que les technologies numériques soient mieux exploitées. Le Secrétariat a accompli des progrès en matière de renseignement dans les opérations de maintien de la paix, notamment par la mise en place d'un cadre opérationnel et stratégique ainsi que d'une académie du renseignement dans les opérations de maintien de la paix, qui fournit aux décideurs sur le terrain des informations leur permettant d'anticiper et d'atténuer les menaces. Par exemple, le plan d'action de la MINUSCA pour le renforcement des capacités de renseignement et d'alerte rapide fixe des priorités et des délais pour renforcer les capacités dans toutes les composantes concernées de la Mission.

60. Parallèlement, un outil informatique basé sur la plateforme Unite Aware facilite l'intégration des informations relatives à l'appréciation de la situation, ce qui permet d'avoir une image commune de la situation opérationnelle et une compréhension commune de l'évolution de la situation sur le terrain dans l'ensemble de la mission. Cet outil a été utilisé à titre expérimental par la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, notamment pour visualiser des informations concernant notamment les permis fonciers, les atteintes à la sécurité et les activités non autorisées menées dans la zone tampon. La MINUSCA le met actuellement en place. La MINURSO utilise Unite Aware Sage pour améliorer l'établissement de rapports intégrés et l'analyse intégrée dans la Mission. Des activités spécifiques continuent également d'être menées. Par exemple, pour lutter contre la mésinformation, la désinformation et les discours de haine dans le contexte du maintien de la paix, le Département des opérations de paix renforce les capacités du personnel en matière de suivi et d'analyse de l'environnement d'information numérique.

I. Effet des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité sur l'efficacité opérationnelle

61. La prise en compte des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans les priorités de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus a eu un effet catalyseur sur l'efficacité opérationnelle des opérations de maintien de la paix en ce qui concerne, entre autres, tant le renforcement des approches axées sur les personnes en matière d'alerte rapide et de règlement et de prévention des conflits que l'accroissement de la participation des femmes à la vie civique et politique. Par exemple, en ce qui concerne l'alerte rapide, la collaboration entre les équipes de la problématique femmes-hommes, l'armée, la police et les réseaux de femmes a facilité l'établissement de dialogues et de cartes des zones de tension, l'objectif étant de savoir quelles sont les menaces pour mieux protéger les femmes et les filles au moyen de patrouilles tenant compte des questions de genre. La participation des femmes au processus de paix de Nairobi a augmenté ; elles étaient représentées dans 40 % des 110 organisations de la société civile grâce à l'appui de la MONUSCO. L'intégration systématique de données relatives aux questions de genre et aux priorités concernant

les femmes et la paix et la sécurité dans les cadres de planification, de communication de l'information et d'analyse tels que le Système complet de planification et d'évaluation de la performance, l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus et le Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire permet de procéder à une analyse plus complète et plus équilibrée dans l'ensemble des domaines thématiques.

62. Les activités de mobilisation et de renforcement des capacités menées en collaboration avec les États Membres et les partenaires dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité ont donné des résultats. En République démocratique du Congo, le plan de transition conjoint prend en compte les questions de genre et les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans tous les jalons prioritaires. En République centrafricaine, les concertations menées par la MINUSCA avec le Gouvernement centrafricain et les femmes leaders ont permis d'accroître la participation des femmes aux comités locaux de paix et de réconciliation en veillant à ce que le quota de 35 % de femmes soit atteint.

J. Outils et cadres de consolidation des efforts faits en matière de performance et de responsabilité

63. En juin 2022, le Département des opérations de paix a commencé à assurer un suivi systématique des progrès faits dans la mise en œuvre des priorités d'Action pour le maintien de la paix Plus, en exploitant les données internes et externes provenant des missions et du Siège. Pour l'instant, trois rapports semestriels, dans lesquels sont indiqués les progrès accomplis concernant les mesures prioritaires et les mesures à effet catalyseur, ont été présentés aux États Membres. En vue de faciliter le suivi des progrès réalisés pour l'ensemble du programme Action pour le maintien de la paix, le cadre de suivi et le système de communication de l'information sont actuellement revus afin qu'y soient inclus des indicateurs sur les effets de la mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus.

64. Le cadre intégré de responsabilité et de gestion de la performance dans les missions de maintien de la paix, établi en 2020, regroupe tout ce que le Secrétariat fait pour évaluer et améliorer la performance et la responsabilité dans les composantes civiles, les composantes Personnel en tenue et les composantes Appui des missions. Il donne également un aperçu des mesures prises pour améliorer les divers outils d'évaluation de la performance qui y sont présentés. Par exemple, sur la base du processus décrit dans le cadre, le Département des opérations de paix établit actuellement la version définitive des directives concernant la manière de mettre à l'honneur la performance exceptionnelle du personnel en tenue par des lettres de félicitations adressées aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ainsi que par des mentions spéciales dans les rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité.

65. Outil clé de gestion de la performance à l'échelle des missions, le Système complet de planification et d'évaluation de la performance a permis de centraliser et de sécuriser les données des missions et d'accroître les capacités d'analyse et de communication de l'information. Avant sa mise en service, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne disposaient pas d'un système leur permettant de recueillir des données, de mesurer leur impact, et de prendre des décisions stratégiques et d'assurer une planification intégrée en se fondant sur les faits. Le Système aide les opérations de maintien de la paix à évaluer leur impact dans des situations de conflit complexes. Il s'agit en effet du premier outil véritablement complet qui permet d'établir des liens entre la situation d'un pays et la planification des activités de maintien de la paix, les données, les résultats et l'information

communiquée. Avec plus de 35 000 points de données, le Système permet aux missions de mieux évaluer leur performance, visualiser l'analyse des tendances et formuler des recommandations à l'intention de la direction. Il a permis de procéder à plus de 50 évaluations d'impact, à l'issue desquelles des recommandations ont été formulées à l'intention des dirigeants des missions concernant la manière d'améliorer la prise des décisions en vue de mieux exécuter les mandats et de mieux communiquer l'information.

66. Les examens réguliers effectués par le Bureau du partenariat stratégique pour le maintien de la paix contribuent pour beaucoup à l'action menée en matière de performance et de responsabilité : les lacunes ayant une incidence sur l'exécution du mandat sont recensées, des recommandations concernant les problèmes systémiques liés à la performance, à la sûreté, à la sécurité et au bien-être formulées et des services d'appui adéquats fournis au personnel. À la suite de ces examens, plusieurs missions et pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ont amélioré les conditions de vie et le bien-être des membres des composantes Personnel en tenue déployés dans des zones reculées. Comme suite à des recommandations découlant de l'observation des conditions de vie des membres des contingents dans les bases opérationnelles temporaires, les missions ont apporté des modifications aux concepts des opérations, et ont notamment fermé plusieurs de ces bases, ce qui a permis de mieux protéger les civils et d'améliorer le commandement et le contrôle. Les constatations et les recommandations issues de ces examens peuvent entraîner d'autres changements positifs dans les missions. Le Secrétariat travaille en partenariat avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et les États Membres pour s'attaquer aux problèmes relevés. Par exemple, le Bureau a aidé un pays fournisseur de contingents ou de personnel de police à élaborer un plan d'action national en vue de résoudre les cas actuels de faute et exploitation et atteintes sexuelles et de faire en sorte que de tels cas ne se produisent plus.

Outils d'évaluation de la performance du personnel en tenue et du personnel civil

67. L'évaluation et l'amélioration de la performance du personnel civil et du personnel en tenue restent une priorité pour l'Organisation des Nations Unies. Comme mentionné dans le cadre intégré de responsabilité et de gestion de la performance dans les missions de maintien de la paix, le Secrétariat a entrepris des efforts pour renforcer la gestion de la performance et la responsabilité effective des hauts responsables des missions en procédant à un examen plus approfondi et en simplifiant le contrat de mission conclu entre le Secrétaire général et les chefs des opérations de maintien de la paix. En ce qui concerne le personnel civil, le Secrétariat a adapté son système de gestion de la performance, en mettant l'accent sur la tenue de conversations périodiques véritables sur la performance entre le personnel d'encadrement et les membres du personnel à la place des évaluations à mi-parcours formelles, l'objectif étant de promouvoir des échanges plus constructifs tout au long de la période d'évaluation.

68. Des mesures ont été prises pour améliorer les évaluations des unités militaires en cours de mission selon une méthode utilisant des normes et indicateurs de performance militaire clairs et transparents, qui tiennent compte des réalités opérationnelles, et faire en sorte que les unités contribuent de manière efficace à l'exécution du mandat de maintien de la paix. Les carences relevées sont consignées dans des plans d'amélioration de la performance et, selon la gravité du problème, des mesures correctives sont prises et un suivi est assuré au niveau de la mission ou du Siège. Le Bureau des affaires militaires effectue des visites de validation des compétences militaires avant la relève sur la base des normes et indicateurs

susmentionnés afin que la performance puisse être améliorée et que la relève suivante respecte les normes militaires des Nations Unies.

69. En ce qui concerne les composantes Police, les évaluations de la performance des unités de police constituées sont effectuées tous les trimestres et une échelle de notation étendue est utilisée. Un plan d'amélioration de la performance est établi pour chaque unité faisant l'objet d'une évaluation. Y figurent les mesures correctives à prendre dans divers domaines (formation, santé, bien-être, protection des civils et opérations, entre autres) pour continuer d'améliorer la performance. Les questions de genre sont également davantage prises en compte dans l'évaluation.

70. Les données de performance sont intégrées dans le système de gestion des connaissances mis en place par le Département des opérations de paix pour les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, ce qui permet aux États Membres de prendre conscience des lacunes. En outre, des réunions d'information trimestrielles sur les tendances et problèmes en matière de performance sont organisées à l'intention de la direction. Des réunions intégrées sur le suivi des résultats sont organisées environ sept fois par an à l'intention des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et portent notamment sur les lacunes et les bonnes pratiques recensées. De plus, le Secrétaire général adjoint à l'appui opérationnel transmet des lettres trimestrielles aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police dans lesquelles sont recensées les lacunes constatées dans les capacités constituées déployées auprès de missions sur le terrain dans le cadre de mémorandums d'accord.

V. Observations et recommandations

71. La performance des opérations de maintien de la paix dépend en fin de compte du partenariat et de la mobilisation de toutes les parties prenantes dans tous les aspects des volets stratégique, politique et opérationnel. Des efforts considérables ont été entrepris ces dernières années pour professionnaliser le maintien de la paix et continuer d'en améliorer les résultats. Je salue le rôle essentiel que jouent les États Membres en faveur d'un maintien de la paix efficace, notamment en apportant un soutien politique, en préparant et en fournissant des unités, du personnel et des moyens hautement performants, et en veillant à l'application du principe de responsabilité, y compris en cas de faute.

72. Comme je l'ai souligné dans ma note d'information relative au Nouvel Agenda pour la paix, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale doivent de toute urgence entamer une réflexion sur les limites du maintien de la paix et l'avenir de ce type d'opérations, compte tenu du fait que la nature des conflits évolue, en vue aboutir à des modèles de missions plus souples, sachant mieux s'adapter et plus efficaces, dotées le cas échéant de stratégies de transition et de sortie. Cette réflexion devrait faire ressortir clairement les avantages comparatifs du maintien de la paix et les succès auxquels il peut aboutir, ainsi que ses limitations aux niveaux doctrinal et opérationnel, sachant qu'il est un outil reposant sur le consentement stratégique et le soutien des principales parties.

Cadres et mandats politiques

73. Pour que le maintien de la paix soit efficace, les parties au conflit doivent montrer qu'elles sont vraiment déterminées à voir aboutir un processus politique. Par définition, les opérations de maintien de la paix sont déployées pour régler des conflits qui se sont révélés difficiles à régler. Toutes les opérations ne sont pas couronnées de succès, mais la majorité des missions dotées d'un mandat

multidimensionnel ont laissé derrière elles des pays manifestement plus stables et exempts de conflit majeur. Fondamentalement, le maintien de la paix est et devrait rester un instrument que le Conseil de sécurité utilise pour favoriser des conditions propices à un règlement politique durable du conflit en question. Ce principe de base s'applique à toutes les opérations de maintien de la paix, qu'il s'agisse de missions multidimensionnelles ou de missions dotées de mandats de surveillance ou d'observation de cessez-le-feu plus limités mais cruciaux. Pour créer les conditions nécessaires à un règlement politique durable, les États Membres, et en particulier le Conseil, doivent agir de concert pour soutenir les opérations de maintien de la paix.

74. Pour qu'une mission puisse bien remplir les fonctions qui lui sont confiées, le Conseil de sécurité devrait continuer de lui apporter un soutien total et unanime tout au long de son mandat, et notamment dialoguer en permanence avec les parties au conflit concernées, en particulier avec le gouvernement hôte, afin qu'il ne soit pas fait obstacle ou obstruction à l'exécution du mandat pour des raisons politiques. Lorsqu'elles font face à des restrictions et à des violations systématiques des accords sur le statut des forces, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont besoin de l'appui ferme et unanime des États Membres pour inciter le gouvernement hôte à lever ces obstacles. Le Département des opérations de paix redouble d'efforts pour systématiquement consigner les violations des accords sur le statut des forces et assurer un suivi, comme l'ont demandé le Conseil et le Comité spécial des opérations de maintien de la paix.

75. Pour que la performance des opérations de maintien de la paix soit optimale, il faut également des mandats assortis d'objectifs stratégiques clairs et de priorités, réalisables, adaptables en fonction de l'évolution de la situation et dotés de ressources suffisantes. Je remercie le Conseil de sécurité des progrès qu'il a accomplis à cet égard au cours des dernières années. Je reste déterminé à lui présenter des évaluations régulières et franches ainsi que des recommandations réalistes de la plus haute qualité afin de faciliter la prise de décisions. Il faut investir davantage dans une communication stratégique pour mieux définir et gérer les attentes, tant dans les pays hôtes qu'au niveau international, concernant les mandats, les capacités et les limites des opérations de maintien de la paix, et pour lutter contre la désinformation visant à discréditer celles-ci. À l'avenir, les membres du Conseil voudront peut-être réfléchir à la manière d'améliorer encore les mandats, notamment pour que le maintien de la paix soit davantage centré sur les personnes, plus inclusif et plus participatif. Grâce à leurs capacités et à leur portée opérationnelle uniques, notamment pour ce qui est de mobiliser les populations locales, les opérations de maintien de la paix sont souvent particulièrement bien placées pour aider à lutter contre les pratiques d'exclusion qui ravivent et alimentent de nombreux conflits intra-étatiques de nos jours. Enfin, conformément à la résolution 2594 (2021) du Conseil de sécurité, il reste crucial que les stratégies de sortie et les transitions soient planifiées dès le début d'une mission et de manière intégrée et itérative afin qu'après le retrait des effectifs et des moyens, les acquis soient consolidés et le risque de reprise du conflit ou d'escalade soit le plus faible possible.

Réforme et capacités du maintien de la paix

76. Les efforts de réforme menés de longue date, notamment dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix et de la réforme du pilier Paix et sécurité, ont permis d'obtenir des résultats importants en matière de professionnalisme, de performance et de renforcement des partenariats, entre autres. Les États Membres devraient s'engager de nouveau en faveur d'une réforme des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, en s'appuyant sur les progrès réalisés ces dernières années, en vue de rendre ces opérations plus souples et plus

modulables face aux défis existants ou nouveaux. Ils devraient notamment veiller à que les opérations soient en mesure de maintenir un dispositif solide si nécessaire pour renforcer la crédibilité auprès des autorités et des populations des pays hôtes.

77. Un changement de cap décisif devrait continuer d'être opéré dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies afin qu'il soit tiré pleinement parti de l'utilisation des données et des technologies numériques pour bien surveiller l'évolution des conflits, savoir ce que pensent les populations locales, permettre un dialogue inclusif, mesurer l'impact des opérations et prendre des décisions fondées sur des données probantes. La Stratégie pour la transformation numérique du maintien de la paix des Nations Unies et les cinq axes de changement pour une ONU 2.0 peuvent encadrer ces efforts. Cependant, pour exploiter l'analyse et la planification fondées sur des données dans des environnements dynamiques et difficiles, une tâche complexe, des moyens spécialisés et spécifiques sont nécessaires. Souvent, les services de planification, de gestion des données et d'analyse ne sont pas dotés de ressources suffisantes dans les opérations de maintien de la paix. Les États Membres devraient faciliter l'inclusion d'un personnel spécialisé à temps plein afin que les missions soient en mesure d'utiliser et d'analyser des données pouvant être exploitées à bon escient dans le cadre de la planification et de l'évaluation de la performance. En fin de compte, ces efforts reposent sur les capacités d'un personnel des Nations Unies divers, mobile et dévoué. Afin que l'action reste adaptée à l'objectif visé, il est nécessaire d'investir dans la formation, notamment dans les domaines suivants : alerte rapide, collecte, évaluation et diffusion rapide du renseignement dans les opérations de maintien de la paix, analyse des données et communication stratégique.

Partenariats et multilatéralisme en réseau pour faire face à des conflits complexes

78. La complexité et l'imbrication des difficultés rencontrées dans les situations de conflit actuelles ont dépassé la capacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies d'y faire face, comme l'a fait observer le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix il y a huit ans. En outre, il apparaît clairement qu'aucune institution multilatérale et aucun État Membre ne peut faire face à ces difficultés de manière isolée. Comme je l'ai indiqué dans ma note d'information relative au Nouvel Agenda pour la paix, une action plus délibérée, plus cohérente et plus intégrée est indispensable pour tirer parti de tous les outils disponibles dans le cadre d'un multilatéralisme en réseau. Les menaces et difficultés multiples et diverses auxquelles est confronté le personnel de maintien de la paix sont à l'origine de nombreux conflits prolongés et rendent nécessaire un modèle opérationnel bien plus intégré, associant les opérations de maintien de la paix, l'ensemble du système des Nations Unies et les partenaires régionaux et internationaux. Les États Membres devraient soutenir les efforts visant à renforcer l'intégration de l'action menée dans le système des Nations Unies, notamment au sein des organes délibérants, à promouvoir des approches globales à l'échelle du système des Nations Unies et à nouer des partenariats robustes avec diverses parties prenantes, dont les organisations régionales et les institutions financières internationales.

79. Une meilleure coordination avec les opérations militaires nationales et régionales est également nécessaire car, ces 10 dernières années, les opérations de maintien de la paix ont souvent été à l'œuvre aux côtés de forces de sécurité régionales, sous-régionales ou spéciales chargées de missions de coercition. Dans de telles circonstances, la distinction entre les opérations de maintien de la paix et les opérations d'imposition de la paix des Nations Unies devrait rester claire. Les opérations de maintien de la paix ont démontré qu'elles pouvaient agir de manière très énergique pour amener les groupes armés à la table des négociations ou protéger

les civils, mais elles ne sont ni conçues ni équipées pour remplir des missions de coercition ou de lutte antiterroriste sortant du cadre de la doctrine établie. Dans le cadre de missions récentes, les gouvernements hôtes et le public ont eu l'impression que les opérations de maintien de la paix n'étaient pas à la hauteur, en partie du fait d'un manque de clarté quant au mandat, aux capacités et aux règles d'engagement des missions concernées, en particulier lorsque d'autres forces régionales ou bilatérales intervenaient dans la même zone. Comme je l'ai indiqué dans ma note d'information relative au Nouvel Agenda pour la paix, lorsque des mesures d'imposition de la paix s'avèrent nécessaires, le Conseil de sécurité devrait autoriser les organisations régionales et sous-régionales à déployer une force multinationale ou à mener une mission d'imposition de la paix. En outre, je demande de nouveau que l'on mette en place des opérations de nouvelle génération, à savoir des missions d'imposition de la paix et des opérations antiterroristes qui seraient dirigées par des pays africains, qui seraient dotées d'un mandat du Conseil de sécurité établi en vertu du Chapitre VII et du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies et dont le financement serait assuré par des contributions statutaires.

80. Enfin, je tiens à saluer le dévouement et le courage des Casques bleus des Nations Unies dans le monde entier. Je rends un hommage très appuyé à tous les membres du personnel de maintien de la paix qui ont fait le sacrifice ultime au service de la paix et de la sécurité au cours des 75 dernières années.
